



LE 7-8

N°3

Mars 2024

Le Journal de l'Union Locale CGT du 7/8 eme de Lyon

PRÉAMBULE

Troisième numéro de notre journal de l'Union Locale Lyon 7/8. Il fait l'écho de l'activité de nos syndicats du 7ème et du 8ème arrondissement.

À l'occasion de la prochaine journée internationale des droits des femmes, la CGT avec d'autres organisations syndicales et féministes appelle, le 8 mars, à la grève interprofessionnelle partout en France.

Les membres de la CE de l'UL Lyon 7/8 se sont emparés de cette thématique et ont décidé de consacrer le numéro du journal du mois de mars de l'UL aux droits des femmes.

L'UL Lyon 7/8 appelle tous les syndicats du territoire à créer des plans d'actions, des initiatives et à appeler à la mobilisation dans les boîtes.

Le but ?

Créer le rapport de force nécessaire afin de faire évoluer les droits des femmes dans le monde du travail et dans la vie.

Merci de nous envoyer toutes vos actus, initiatives ... en lien avec cette journée.

Bonne lecture !!



L'UL Lyon 7/8 vous invite à vous mobiliser, à déposer des préavis de grève, à faire des initiatives durant la semaine du 8 mars :

tractages, AG, heures d'informations syndicales afin de sensibiliser les salarié-e-s sur le sujet.

Du matériel à destination des syndicats est à votre disposition à l'UL.

Tractage
Mardi 5 mars - 7h45 -
Debourg
16h30 - Jean Macé

**Grève et Manifestation
Vendredi 8 mars
14h00
Place Jean Macé**

Construction de pancartes avec les asso féministes et "Tous des Lyonnaises", à partir de 12h30, place Jean Macé.

Quelques chiffres



Nouveaux droits pour les salariés de la ville de Lyon

Depuis décembre 2023, 3 nouvelles autorisations spéciales d'absence (ASA) ont été mises en place pour les salariés de la Ville de Lyon :

- Une ASA congé menstruel, jusqu'à deux jours par mois, ou deux jours de télétravail exceptionnel, sur présentation d'un certificat médical du médecin traitant ou du gynécologue, faisant état de règles douloureuses, dans le respect du secret médical ;
- Une ASA interruption de grossesse, quelle qu'en soit la nature (naturelle, volontaire ou médicale), jusqu'à deux jours, sur présentation d'un certificat médical, à prendre dans les trois mois suivant l'évènement, en une ou deux fois ;
- Une ASA congé de paternité et d'accueil de l'enfant étendu, d'une durée de six semaines (30 jours ouvrés). Cette ASA pourra être prise de manière continue ou tractionnée, une fois les droits au congé paternité et d'accueil de l'enfant épuisés et dans les 6 mois suivants l'arrivée de l'enfant. → le congé paternité passe donc à 10 semaines (contre 4 semaines de durée légale).

Collectif femmes-mixité de l'UD 69 : « Tous des Lyonnaises »



Lors du 41ème congrès de l'Union Départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon, la décision de créer un collectif sur l'Égalité Femmes-Hommes a été prise.

L'égalité Femmes-Hommes est une affaire de toute la CGT et non pas qu'une affaire de femmes. L'objectif premier de ce collectif est l'aide à la négociation pour les syndicats du département sur l'égalité Femmes-Hommes.

L'objectif du collectif est de gagner l'égalité Femmes-Hommes dans le monde du travail. Mais pas seulement. Pour faire des économies, les différents gouvernements n'ont pas hésité à couper dans le social et l'éducation (place en crèches...etc.).

Dans le monde, les attaques sur le droit des femmes sont nombreuses, notamment pour l'IVG, notamment en temps de guerre... Si dans la vie courante de tous les jours, les femmes ne rencontreraient pas d'obstacles, il serait plus facile pour elles de lutter pour gagner l'égalité dans le monde du travail. Le collectif est présent pour favoriser la communication avec le réseau associatif, entre syndicats, afin de rendre efficaces nos actions CGT en la matière.



Les femmes, notamment les mères isolées, sont particulièrement impactées par la vie chère, elles occupent des emplois mal rémunérés, sont souvent percutées par la précarité et le temps partiel imposé et touchent un salaire en moyenne ¼ inférieur à celui des hommes.

Les femmes, dont les retraites sont 40% inférieures à celles des hommes, sont encore plus impactées par la dernière réforme. Les inégalités salariales, les bas salaires et désormais l'inflation dégradent les conditions de vie. Les femmes représentent 62% des personnes payées au SMIC et 70% des bénéficiaires des banques alimentaires.

Au travail, les violences sexuelles sont encore bien présentes, **8 viols ou tentatives de viols par jour en France.**

#UN
JOUR
SANS
NOUS

→ Plus d'infos sur les sites CGT :
<https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>
<https://www.cgt.fr/unjoursansnous>

POUR ADHÉRER
POUR SE RENSEIGNER
POUR SE DÉFENDRE
POUR GAGNER

AVEC LA CGT

Union Locale 7/8 - 151 Rue Bataille – 69008 LYON

Téléphone : 04 78 74 98 95 – Courriel : ul78cgt@orange.fr
<https://ulcgtlyon78.ceremence-syndicale.fr>

Témoignage du syndicat CGT de l'ENS

Selon l'Insee, le sexisme est le principal motif des inégalités et des discriminations au travail. Contrairement aux idées reçues, cette situation est très répandue parmi les femmes qui étudient et travaillent à l'Ens de Lyon, une des grandes écoles les plus élitistes de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La CGT dénonce cette situation dans les instances sociales depuis 2017. Il aura fallu pas moins de 19 CHSCT (11 avis votés dont 1 pour désaccord sérieux et persistant et 2 DGI) et une enquête en ligne en 2019 pour montrer qu'environ quatre femmes sur dix (étudiantes, doctorantes ou membres du personnel) sont victimes de sexisme et environ 15% subissent des agressions sexuelles dans le cadre de leurs études ou de leur travail à l'Ens de Lyon. Un constat accablant que les élu-es CGT et les associations étudiant·es ont adressé à la presse et au ministère.

Cette importante médiatisation a déclenché la saisie de l'inspection générale (IGSER) en 2021. Le rapport d'inspection a révélé des faits d'une gravité inouïe (27 agressions dont 9 qualifiées de viols, depuis 2018 à l'encontre d'étudiantes, commis par des étudiants, enseignants, personnels et personnes extérieures à l'établissement, tous des hommes : les victimes, toutes des jeunes femmes). Ces faits ont perduré pendant plusieurs années dans un déni total et une opacité maîtrisée de la direction, empêchant toute protection des victimes, toute enquête et procédure disciplinaire et/ou pénale.

Le rapport a également reconnu l'implication totale des instances et des élu·es pendant toutes ces années. La libération de la parole a permis de créer un dispositif d'alerte, d'enquête et de traitement des situations de VSS dans un cadre réglementaire.

Ceci étant, le climat de confiance reste fragile, le nombre d'alertes est toujours conséquent (environ 1 par semaine), la commission disciplinaire des enseignants n'est pas constituée, il n'y a pas d'accord-cadre avec les autorités judiciaires pour prendre en charge les signalements de façon sécurisée, la protection fonctionnelle n'est pas octroyée aux victimes qui gardent ces traumatismes en elles, vont en cours la boule au ventre : certaines abandonnant leurs études ou leur thèse.

Rien n'est acquis des droits des femmes. Aujourd'hui, nul n'ignore que les grandes écoles, les écoles d'ingénieurs et de commerces, les écoles d'art, de théâtre, les internats de médecine, les chantiers archéologiques, sont des lieux d'études et de recherche qui hébergent la violence sexuelle envers les étudiantes et les femmes. Cette violence est un « système », lequel s'est construit dans une histoire patriarcale qui perdure aujourd'hui alors que la société change. Les droits des femmes, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ne sont pas là pour faire de la figuration. Ils sont le fruit d'avancées sociales.

Les élu·es CGT sont toujours vigilants pour que ces droits et devoirs soient respectés en rappelant l'obligation de l'employeur à assurer et garantir la santé physique et mentale des personnes qui interviennent sur notre site.

Retour sur la journée d'étude à Montreuil du 8 février 2024



Les travaux ont commencé par une introduction de Myriam Lebki et de Fanny de Coster.

Toutes deux rappellent que le 8 mars doit être une réussite dans nos territoires parce que la montée de l'extrême droite fait reculer les droits des femmes en Europe et dans le monde (exemple de l'Argentine et de la Pologne), parce que la place des femmes au sein des structures CGT doit être plus importante et parce que la date du 8 mars est le meilleur moment pour y parvenir.

Les leviers sont les structures internes, les liens avec les autres organisations syndicales et les associations de femmes. Ils sont primordiaux pour réussir.

Il faut multiplier les actions, travailler en collectif et inverser le rapport de force.

Ensuite, il a été présenté le résultat d'une enquête « investir dans le secteur du soin et du lien ». Dans ces secteurs très féminisés, plus de 3,5 millions d'emplois sont concernés.

La revalorisation des salaires aux diplômés coûterait 35 milliards (1,4% du PIB). Il faudrait également augmenter le nombre de postes insuffisants dans certains départements pour un coût de 44,1 milliards soit près de 79,1 milliards (3,2% du PIB) au total.

La parole a été donnée via un questionnaire aux salariés concernés. La complexité du travail du soin et du lien est sous-estimée. Les exigences relationnelles sont nombreuses. Les salariés sont fiers de leur métier mais ne le recommande pas. Deux témoignages ont suivi celui d'une militante de l'Isère de la boîte privée STMicroelectronics et de deux membres de l'association « Choisir la cause des femmes ».

L'après-midi a été consacré aux ateliers : Comprendre les inégalités de salaires, Rendre visible la grève féministe, Comment faire grève ? Et Comment faire une campagne de syndicalisation des femmes.

La conclusion a été prononcée par Sophie Binet. Elle recommande de continuer à maintenir les collectifs femmes-mixité dans les UD voir même d'en créer au sein des syndicats.

Pour elle, avoir une femme SG à la CGT ne signifie pas que l'on doit arrêter de se battre et oublier le reste. Cela ne signifie pas que tout est gagné. Le travail mené par les féministes CGT doit être poursuivi.

Des cartographies pour aider à augmenter le nombre de syndiquées peuvent aider dans les UD, UL et syndicats. 46% des syndiqués sont des femmes mais plus on monte en responsabilités moins il y a de femmes. Il faut travailler sur

l'organisation des syndicats, bannir les VSS, repenser les temps militants, renforcer la place de la femme dans la CGT.

Il faut également porter notre vigilance sur la réforme du congé parental, faire un locus sur les temps partiels, réviser l'index égalité salariale, lutter pour l'indépendance économique des femmes et contre les VSS.

Il faut établir un rapport de force en construisant un cahier revendicatif en lien avec les salariées.

Le combat n'est pas fini, la lutte se poursuit.

Faisons du 8 mars une belle réussite !!!

Celles qui vivent sont celles qui luttent !